



CONSEIL INTERNATIONAL DE L'ARBITRAGE
EN MATIÈRE DE SPORT (CIAS)
INTERNATIONAL COUNCIL OF ARBITRATION
FOR SPORT (ICAS)
CONSEJO INTERNACIONAL DE ARBITRAJE
DEL DEPORTE (CIAD)

DÉCLARATION CIAS

LE CONSEIL INTERNATIONAL D'ARBITRAGE EN MATIÈRE DE SPORT (CIAS) SALUE LA LIBÉRATION DU PROF. ALIAKSANDR DANILEVICH (BIÉLORUSSIE), ARBITRE DU TAS

Lausanne, le 29 juillet 2026 Le Conseil International de l'Arbitrage en matière de Sport (CIAS) salue la libération de l'arbitre du Tribunal Arbitral du Sport (TAS), le Professeur Aliaksandr Danilevich, docteur en droit, arrêté le 20 mai 2022 par les services secrets biélorusses (KGB RB) après avoir cosigné une déclaration appelant à la cessation immédiate des hostilités en Ukraine. Le 10 avril 2023, le Prof. Danilevich a été reconnu coupable « d'appel à des sanctions contre le Bélarus et de soutien à l'extrémisme ». Il a été condamné à dix ans d'emprisonnement, peine ramenée à six ans en appel. Il a finalement été relâché après 4 ans et 2 mois de prison.

Prof. Danilevich est un avocat biélorusse de renom et arbitre du TAS depuis 2011. Au moment de son arrestation, il était membre de la Commission de discipline de Rugby Europe et est reconnu pour ses qualités professionnelles ainsi que pour ses nombreuses contributions dans le domaine du droit de sport. Le CIAS et le TAS lui adressent leurs meilleurs vœux pour un retour serein auprès de sa famille et de ses proches, ainsi que pour la reprise de ses activités professionnelles.

Le Conseil International d'Arbitrage en matière de Sport (CIAS) est l'autorité administrative et financière sous laquelle opère le TAS. Il veille à préserver l'indépendance du TAS et les droits des parties impliquées dans les procédures du TAS.